



DECISION DU MAIRE N° 02-2025

OBJET : Commission extra-municipale culture : Demande de subvention au titre de l'Aide à la diffusion de proximité pour la représentation du spectacle « L'art d'accorder les restes » par Rocking Chair Théâtre

Le Maire de Mons

Vu l'article L 2122-22 4° et 26° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 40/2020 en date du 14/09/2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 40/2020 en date du 14/09/2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, de demander à l'Etat, Collectivités Territoriales et autre financeur l'attribution de subventions dans la limite de 150 000 € par demande ;

Vu le code de la commande publique ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver la passation d'un marché public, sans publicité ni mise en concurrence, pour la représentation du spectacle « L'art d'accorder les restes » par Rocking Chair Théâtre dans le cadre de l'évènement *Mons en scène 2025*.

Article 2 : Le montant total du marché est évalué à 2 110,00 € HT.

Article 3 : Une demande de subvention est formulée auprès de la Région au titre de l'Aide à la diffusion de proximité (Art de la scène) d'un montant de 780,00 €.

Article 4 : Madame le Directeur Général des Services, Madame le Maire et M. le Trésorier de Balma sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mons, le 15/04/2025

Véronique DOITTAU

Maire de Mons